

Objet : Frais de scolarité, frais annexes et situation financière de l'école

Chers parents,

Nous souhaitons vous informer qu'une réunion s'est tenue le jeudi 22 mai dernier, en présence de la Direction de l'établissement ainsi que des représentants des deux associations de parents d'élèves. Cette rencontre a porté sur l'évolution des frais de garderie, d'études et d'activités extra-scolaires pour l'année scolaire 2025-2026, ainsi que sur les frais de scolarité pour l'année 2026-2027.

Contexte budgétaire

La Direction nous a exposé le bilan financier de l'année 2024, avec un déficit de 400 000 €, sur un budget global de 13,7 M€. Les projections financières pluri annuelles présentent un déficit récurrent. Elle a exprimé son entière mobilisation pour identifier rapidement des solutions d'économie, tout en préservant la qualité de l'enseignement.

Plusieurs facteurs expliquent ce déséquilibre :

- **Une baisse du soutien financier de l'État français à l'AEFE**, dans un contexte de rigueur budgétaire nationale ; Par exemple, Une augmentation du taux de PRR* (*Participation à la Rémunération des Résidents*), imposée par l'AEFE, qui passera de 52 % en 2025 à 54 % en 2026. À titre de comparaison, certains établissements du réseau atteignent déjà un taux de 60% (*Valence et Barcelone*).
- **Un statut juridique particulier** qui soumet l'établissement à une fiscalité dont sont exemptés d'autres lycées,
- **Certains frais historiquement sous valorisés** de manière incohérente par rapport aux charges qu'ils représentent (*ex : La garderie dont les recettes représentent moins de la moitié des dépenses*)

Ajustement tarifaire des frais annexes au niveau du primaire – Année scolaire 2025-2026

Une révision des frais annexes liés aux services proposés au primaire (*garderie, étude surveillée, activités extra-scolaires*) est prévue à compter de la rentrée 2025 :

- **Temps d'accueil du matin** : la Direction s'est engagée à maintenir la gratuité de ce service.
- **Étude surveillée à l'école élémentaire** : son tarif connaîtra une hausse modérée d'environ 2 %.
- **Garderie après l'étude** : ce service sera désormais facturé.
- **Garderie du primaire** : les tarifs, inchangés depuis de nombreuses années (*moins de 2 € par enfant et par jour*), ne couvrent actuellement qu'une part minoritaire des coûts (*les dépenses étant presque plus de deux fois supérieures aux recettes*). Afin de tendre vers un équilibre budgétaire, une hausse significative était initialement proposée par la Direction (environ +200 %). Cette hausse permettait l'équilibre dépenses égales recettes. Toutefois, à la demande des deux associations, cette augmentation sera appliquée de manière progressive. Une première revalorisation d'environ 100 % interviendra dès la rentrée prochaine. Par conséquent, la garderie pour un forfait 5 jours/semaine passer de 1.96€ à environ 4€ par jour.

- **Activités extra-scolaires (AES)** : l'offre sera revue et les tarifs actualisés en conséquence. Les activités seront ouvertes aux enfants de l'école maternelle en grande section.

Ajustement tarifaire proposé à l'AEFE pour l'année 2026-2027

Dans un souci de transparence, la Direction a indiqué qu'aucune économie supplémentaire n'est envisagée sans compromettre la qualité de l'offre éducative. Elle proposera donc à l'AEFE les ajustements suivants pour l'année scolaire 2026-2027 :

- **Une augmentation des frais de scolarité de 5 %**, soit une hausse supérieure au taux d'inflation prévu au Portugal (1,8 %). Cette mesure vise à rétablir l'équilibre budgétaire et à anticiper d'éventuels ajustements similaires dans les années à venir ;
- **Une revalorisation des frais de demi-pension ;**
- **Le maintien des droits de première inscription à 2 500 €**, sans modification.
- Une baisse des frais d'examen pour les élèves qui seront en terminale en 2025-2026 qui passent de 180€ à 150€

Il est important de rappeler que la décision finale concernant les frais de scolarité, de demi-pension, de première inscription et des examens relève exclusivement de l'AEFE.

Travaux dans le secondaire

L'année dernière, le GPE avait voté favorablement, à titre consultatif lors du Conseil d'Établissement, une augmentation des frais de scolarité de 4,5 %, conditionnée à l'installation d'un système de ventilation et à des rénovations dans les classes du secondaire. Le LFCL a obtenu une aide de 50 000 € de la part de l'AEFE pour soutenir ce projet, et une partie des travaux a d'ores et déjà été réalisée.

Conclusion

Dans ce contexte de fortes contraintes budgétaires, la Direction réaffirme sa volonté d'explorer toutes les pistes permettant de renforcer durablement les ressources de l'établissement. Parmi celles-ci figurent notamment la recherche de financements extérieurs, comme la location partielle des locaux en dehors du temps scolaire. Par ailleurs, plusieurs idées de services à proposer aux familles ont été évoquées, susceptibles de générer de nouvelles recettes, telles que l'organisation de transports scolaires ou de stages de renforcement pendant les vacances.

Le GPE ne votera pas en faveur de la proposition d'augmentation des frais de scolarité pour l'année 2026-2027, mais s'engage à apporter tout son soutien au LFCL dans la recherche de recettes complémentaires.

Éléments complémentaires pour mieux comprendre le fonctionnement de l'établissement

- **Le LFCL est un Établissement en Gestion Directe (EGD) de l'AEFE.** À ce titre, il fait partie intégrante de l'administration de l'Agence, avec une autonomie de gestion très limitée, contrairement aux établissements conventionnés, comme celui de Porto. Seuls environ 10 % des 600 établissements du réseau mondial de l'AEFE sont en gestion directe.

- **PRR (*Participation à la Rémunération des Résidents*)** : Le taux de PRR correspond à la part des salaires des enseignants détachés prise en charge par l'établissement. Par exemple, un taux de PRR de 52 % signifie que le LFCL (*à travers les frais de scolarité*) finance 52 % des salaires de base des enseignants détachés, tandis que l'AEFE prend en charge les 48 % restants. À noter que les indemnités, heures supplémentaires et autres charges associées sont entièrement à la charge de l'établissement. Cela reflète la contribution de l'État français à la scolarité des élèves.
- Les **personnels recrutés localement** sont quant à eux rémunérés à 100 % par l'établissement.
- **PFS (*Participation aux Frais de Scolarité*)** : Les établissements en gestion directe reversent 6 % des frais de scolarité collectés à l'AEFE. Ainsi, d'un point de vue budgétaire, il est souvent plus avantageux pour l'établissement d'augmenter les frais annexes plutôt que les frais de scolarité.

Il est important de souligner que, bien que les frais de scolarité et les frais annexes représentent un véritable impact sur le budget des familles, les spécificités et les valeurs portées par l'enseignement français à travers le réseau de l'AEFE méritent également d'être prises en considération dans l'évaluation globale de la situation. Les lycées français à l'étranger, présents dans la majorité des pays, sont souvent les seuls établissements à offrir une continuité pédagogique conforme aux programmes de l'Éducation nationale.

Nous restons à votre disposition pour toute question ou remarque, et nous vous tiendrons informés dès que l'AEFE communiquera sa décision.

Cordialement,
L'équipe du GPE